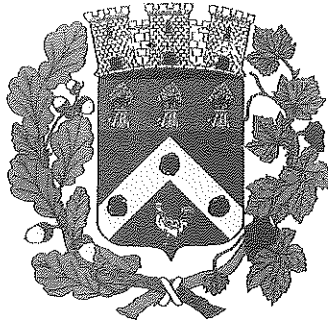


Téléphone : 01 64 25 51 18

Télécopie : 01 64 25 59 62



1, rue de Meaux  
77220 LIVERDY-EN-BRIE  
mairie-liverdy-en-brie@wanadoo.fr

N° 20 / 2014

## MAIRIE DE LIVERDY-EN-BRIE

77220

Arrondissement de Melun

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LIVERDY-EN-BRIE en date du 30 mars 2014**

**Date de convocation  
du conseil municipal :**

25 mars 2014

**Date d'affichage :**

25 mars 2014

**Nombre de  
conseillers en  
exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

Le trente mars deux mille quatorze à dix heures, le conseil municipal de Liverdy-en-Brie dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de monsieur Jean-Paul COCHE, Maire.

**Présents :** M. BAILLY Gérard, M. BOBET Eric, M. CAUCHIE Dominique, Mme CHAL-RAVELET Isabelle, M. CHATAIN Claude, Mme CHEREAU Catherine, M. COCHE Jean-Paul, M. GRANDJEAN Laurent, Mme LEGENDRE Annick, M. MARCELOT Hugues, Mme MARION-COUTZICOS Julia, Mme MARTINEZ Patricia, M. THIRION Frédéric, Mme TIGER-TARAVELLA Fabienne, Mme ZARA Bénédicte.

M. BAILLY est nommé secrétaire de séance.

N° 20/2014

ELECTION DU MAIRE

Monsieur COCHE Jean-Paul, maire sortant rappelle que :

- Le nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal était de 15.
- Le nombre de sièges à pourvoir pour la Communauté de communes du Val Bréon était de 3 et se répartie comme suit :
  - Liste N° 1 - LIVERDY Demain**  
1 poste : M. COCHE Jean-Paul
  - Liste N° 2 - ACTIFS ENSEMBLE POUR LIVERDY**  
2 postes : M. CAUCHIE Dominique et Mme CHAL-RAVELET Isabelle.
- Suite aux élections municipales du 23 mars 2014.
- Conformément à la réglementation, il doit continuer l'exercice de ses fonctions jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée.
- Pour que l'élection des maires et adjoints ait lieu, le conseil municipal doit être complet.
- La première réunion que doit tenir le conseil municipal nouvellement élu a lieu au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.
- La première séance du conseil municipal est consacrée à l'élection du maire et des adjoints.
- Qu'elle doit être assurée par le doyen d'âge parmi les conseillers municipaux présents.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le maire sortant nommé monsieur BAILLY Gérard, doyen de l'assemblée, secrétaire de séance afin de procéder à l'élection du maire.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal élus le 23 mars 2014 :  
Pour la liste N° 1 - **LIVERDY DEMAIN. ENSEMBLE, UNE DYNAMIQUE POUR L'AVENIR**

1. M. COCHE Jean-Paul
2. Mme CHAUVET Patricia (démission motivée par courrier) remplacée par Mme MARTINEZ Patricia
3. M. BOBET Eric

Pour la liste N° 2 - **ACTIFS, ENSEMBLE, POUR LIVERDY**

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| 1. M. CAUCHIE Dominique      | 8. Mme MARION-COUTZICOS Julia           |
| 2. Mme CHAL-RAVELET Isabelle | 9. M. GRANDJEAN Laurent                 |
| 3. M. THIRION Frédéric       | 10. Mme ZARA Bénédicte                  |
| 4. Mme LEGENDRE Annick       | 11. M. CHATAIN Claude                   |
| 5. M. BAILLY Gérard          | 12. Mme TIGER EPOUSE TARAVELLA Fabienne |
| 6. Mme CHEREAU Catherine     |   |
| 7. M. MARCELOT Hugues        |   |

Monsieur BAILLY déclare les 15 conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Il rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et demande qui est candidat à ce poste.

Monsieur CAUCHIE Dominique fait acte de candidature.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : oui

A obtenu :

- Monsieur CAUCHIE Dominique, douze voix, 12 voix

**Monsieur CAUCHIE Dominique ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire de Liverdy-en-Brie et a été immédiatement installé.**

Délibération n° 2014 / 20 prise à la majorité des membres présents et représentés.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à la date et jour susdits.

Notification et publication le 31 mars 2014

Le Maire  
Dominique CAUCHIE

